

Dossier Technique Immobilier

DPE

Numéro de dossier : 17A_02711
Date du repérage : 11/09/2017



Désignation du ou des bâtiments
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Dordogne Adresse : Redon Commune : 24250 GROLÉJAC Section cadastrale B, Parcelle numéro 1571, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Hors copropriété Périmètre de repérage : 10 m autour du bâtiment

Désignation du propriétaire
<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... M. et Mme Niederist Adresse : Redon 24250 GROLÉJAC

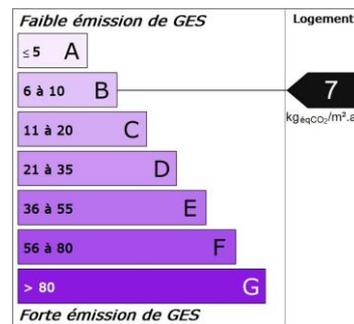
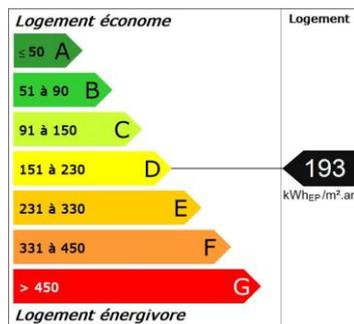
Objet de la mission :
<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique

Résumé de l'expertise n° 17A_02711

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Adresse : Redon Commune : 24250 GROLÉJAC Section cadastrale B, Parcelle numéro 1571, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Non communiqué, Périmètre de repérage : 10 m autour du bâtiment

Prestations	Conclusion
DPE	Consommation conventionnelle : 193 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 7 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe B) N° ADEME : 1724V1002107J





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 17A_02711 Valable jusqu'au : 10/09/2027 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 1992 Surface habitable : 128 m ² Adresse : Redon 24250 GROLÉJAC	Date (visite) : 11/09/2017 Diagnostiqueur : .Dagain Thierry Certification : LCC QUALIXPERT n°C2590 obtenue le 09/02/2017 Signature : 
---	--

Propriétaire : Nom : M. et Mme Niederist Adresse : Redon 24250 GROLÉJAC	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
---	--

Consommations annuelles par énergie

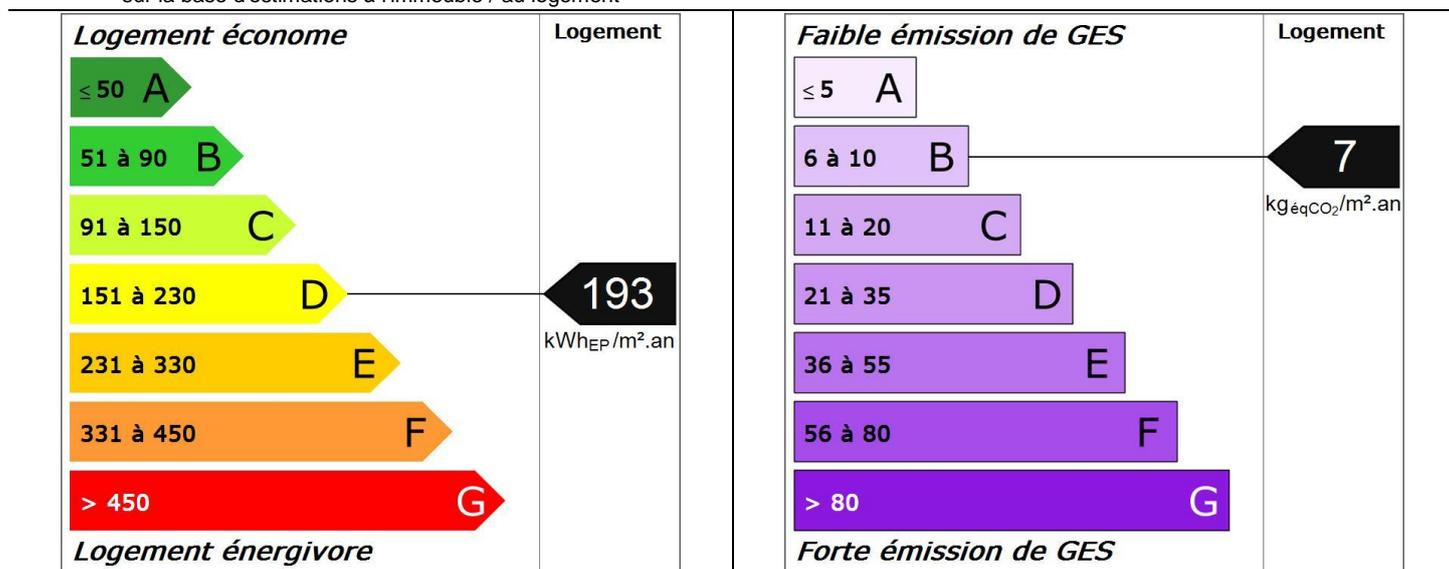
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 3 840 kWh _{EF} Bois : 6 878 kWh _{EF}	16 787 kWh _{EP}	802 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3 077 kWh _{EF}	7 939 kWh _{EP}	337 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 6 918 kWh _{EF} Bois : 6 878 kWh _{EF}	24 726 kWh _{EP}	1 263 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
--	---

Consommation conventionnelle : **193 kWh_{EP}/m².an**
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **7 kg_{éqCO₂}/m².an**



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Briques creuses d'épaisseur 20 + 5 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (7 cm) Briques creuses d'épaisseur 20 + 5 cm donnant sur une véranda avec isolation intérieure (7 cm)	Système de chauffage : Radiateur électrique à inertie NFC avec programmateur (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (contenance 300 L) (système individuel en volume chauffé)
Toiture : Plafond briques plâtrières donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (R=7m².K/W, suivant facture fournie)	Convecteurs électriques NFC (système individuel) Insert bois (Bûches) (système individuel)	
Menuiseries : Porte d'entrée bois avec double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable après 82
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 53,7 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
 Poêle / Insert bois (Bûches) (système individuel)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

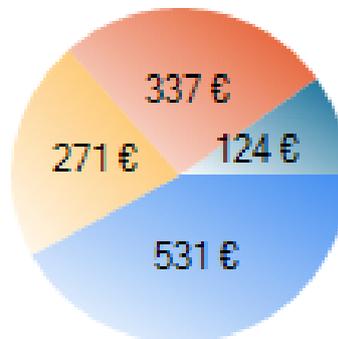
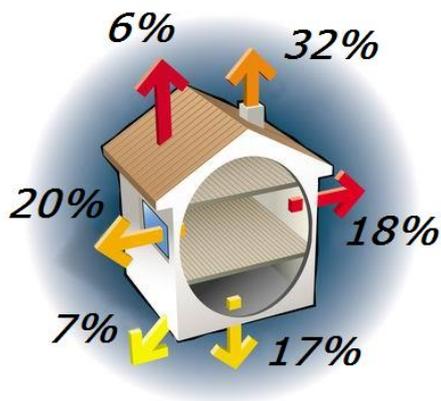
Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Remplacement convecteurs par panneaux rayonnants Recommandation : Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants au minimum dans les pièces principales. Détail : Choisir des appareils classés « NF électrique performance catégorie C » et veiller à les installer de manière à ce qu'aucun meuble ne vienne gêner la diffusion de la chaleur ni à les encastrer dans un coffre pour les masquer.	189	€€€	*	◆	-
Envisager un ECS solaire Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 % (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.	156	€€€	**	◆	30%
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.	157	€€€	**	◆	-
Installation d'une VMC hygroréglable Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver	174	€€	**	◆◆◆	-
Ne chauffez pas la véranda Recommandation : Une véranda ne doit jamais être chauffée car cela s'avère très consommateur d'énergie. Détail : Installer des protections solaires (stores ou volets roulants) vous offrira un meilleur confort en été. Il faut une séparation entre la véranda et la maison, en maintenant fermer les portes ou portes-fenêtres pendant la journée. Il doit y avoir des ouvertures suffisantes (20 à 30% de la surface vitrées) pour ventiler la véranda le jour et la nuit.	-	-	-	-	-

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires La performance calculée s'entend pour l'ensemble du logement chauffé à l'année à 19° le jour et 16° la nuit, plus absence d'une semaine en hiver. Les frais réels sont dépendants de l'usage des occupants.

Détail



■ Chauffage (Electrique)
■ Chauffage (Bois)
■ ECSanitaires (Electrique...)
■ Abonnements

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017 décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 17A_02711

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	24 Dordogne
	Altitude	115 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1989 - 2000
	Surface habitable du lot	128 m ²
	Nombre de niveau	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs		Briques creuses d'épaisseur 25 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (7 cm) Surface : 88,01 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,43 W/m ² C, b : 1
		Briques creuses d'épaisseur 25 cm donnant sur une véranda avec isolation intérieure (7 cm) Surface : 19,8 m ² , Donnant sur : une véranda, Sch : 27 m ² isolé, Sext : 130 m ² isolé, U : 0,43 W/m ² C, b : 0,95
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Surface : 128 m ² , Donnant sur : un terre-plein, Sext : 128 m ² non isolé, U : 0,34 W/m ² C, b : 1
	Caractéristiques des plafonds	Plafond briques patrières donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (R=7m ² .K/W, suivant facture fournie) Surface : 128 m ² , Donnant sur : un comble fortement ventilé, Sch : 128 m ² isolé, Sext : 140 m ² non isolé, U : 0,13 W/m ² C, b : 0,95
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes bois, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Surface : 3.47 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Surface : 1.8 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 0,95
		Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Surface : 2.7 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets roulants aluminium Surface : 1.08 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,7 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Surface : 5.4 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 0,95
		Fenêtres battantes bois, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois (tablier > 22mm) Surface : 3.44 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
		Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 6 mm Surface : 0.3 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 3,2 W/m ² C, Uw : 3,2 W/m ² C, b : 1
	Caractéristiques des portes	Porte d'entrée bois avec double vitrage Surface : 2 m ² , U : 3,3 W/m ² C, b : 1, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants < 10cm

	<p>Définition des ponts thermiques</p> <p>Liaison Mur 1 / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 12,7 m, Liaison Mur 2 / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5,3 m, Liaison Mur 1 / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5,7 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 4,3 m, Liaison Mur 2 / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 1,4 m, Liaison Mur 1 / Portes Nord : Psi : 0, Linéaire : 5,4 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 10,6 m, Liaison Mur 1 / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 2,3 m, Liaison Mur 1 / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 2,5 m, Liaison Mur 1 / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 40,5 m, Liaison Mur 2 / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 2,5 m, Liaison Mur 2 / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 10,8 m</p>
	<p>Caractéristiques de la ventilation</p> <p>VMC SF Auto réglable après 82, cheminée avec trappe de fermeture Qvareq : 1,7, Smea : 2, Q4pa/m² : 550,4, Q4pa : 550,4, Hvent : 71,8, Hperm : 10,6</p>
Système	<p>Caractéristiques du chauffage</p> <p>Radiateur électrique à inertie NFC avec programmateur (système individuel) S : 28 m², Re : 0,97, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0 Convecteurs électriques NFC (système individuel) S : 40 m², Re : 0,95, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0 Poêle / Insert bois (Bûches) (système individuel) S : 60 m², Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0</p>
	<p>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</p> <p>Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (contenance 300 L) (système individuel) Beccs : 1890, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, Iecs : 1,63, Fecs : 0, Vs : 300L , Installation : verticale, en volume chauffé contigüe</p>
	<p>Caractéristiques de la climatisation</p> <p>Néant</p>

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La performance calculée s'entend pour l'ensemble du logement chauffé à l'année à 19° le jour et 16° la nuit, plus absence d'une semaine en hiver. Les frais réels sont dépendants de l'usage des occupants.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X			X		
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **17A_02711** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Redon 24250 GROLÉJAC.

Je soussigné, **Dagain Thierry**, technicien diagnostiqueur pour la société **SAS BSE (Bati Solutions Expertises)** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	19/12/2021
Plomb	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	09/03/2022
Termites	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	19/12/2021
DPE	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	08/02/2022
Gaz	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	09/03/2022
Electricité	Dagain Thierry	Qualixpert	C2590	08/02/2022

- Avoir souscrit à une assurance (ELITE n° 1512RCCCEL00154 valable jusqu'au 31/12/2017) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **GROLÉJAC**, le **11/09/2017**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



B.S.E Bâti Solutions Expertises
LD Les Pigeonnes 24250 Groléjac
Siret: 813 807 484 00015

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

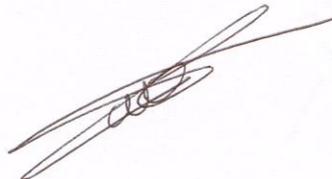
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 09/05/2017 au 19/12/2021	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 09/02/2017 au 08/02/2022	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/03/2017 au 09/03/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 09/02/2017 au 08/02/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 20/12/2016 au 19/12/2021	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 10/03/2017 au 09/03/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat valable Du 20/12/2016 au 19/12/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 09 mai 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10



LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

F09 Certification de compétence version K 140415
sans au capital de 2500 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018